



Séparée de fait, je ne veux pas vendre la maison

Par **Choune85**, le 14/06/2009 à 16:25

Bonjour,

J'ai 75 ans, 56 ans de mariage (communauté ordinaire). Très malade (cancer au long cours, opérations multiples, hormonothérapie). Mon mari m'a dit qu'il ne m'aimait plus, ne me supportait plus, que nous allions vendre notre maison et que comme je ne pouvais rester seule, il fallait que je trouve un établissement "pour me placer". C'était en octobre 2008. A cette époque, après une chute, je m'étais cassé une vertèbre et ne pouvais pas me déplacer. Mon mari m'a cependant laissée seule à la maison et est parti "se chercher une maison à louer pour quitter le domicile conjugal".

A cette époque, malade et abandonnée, j'ai accepté toutes ses conditions : se séparer de fait, vendre la maison, me trouver un endroit où m'installer. C'est ainsi que fin octobre 2008 j'ai intégré une résidence pour séniors. Mon mari me verse l'argent nécessaire pour payer la demi-pension. Pour le reste, ma soeur m'aide financièrement. Mon mari lui, s'est installé dans un autre département. Notre maison est vide et en vente.

Or dernièrement, mon mari m'a dit qu'il ne voulait pas divorcer mais juste rester séparés comme cela et "qu'il ne m'avait jamais demandé de m'en aller de la maison"....

Les huit mois passés loin de lui m'ont permis de retrouver une force physique et morale qu'il avait détruites à petit feu (c'est un manipulateur). Devant son attitude et comme notre maison n'est pas vendue, j'envisage de retourner m'y installer et de mettre en route une procédure pour demander que le domicile conjugal me soit attribué.

Mes revenus personnel sont très réduits et j'ai obtenu l'aide juridictionnelle gratuite à l'endroit où je vis actuellement (Vendée).

Désolée pour ce long exposé, ma question :

Mon mari peut-il m'obliger à vendre la maison et cesser de m'envoyer de l'argent ?

Quelle marche à suivre pour la procédure ?

Merci pour votre aide